



VILLE DE SHANNON

Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un **AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **lundi 10 juin 2024**, les documents suivants y seront déposés par la Directrice générale, trésorière et greffière adjointe, pour l'exercice financier de la Ville se terminant le 31 décembre 2023 :

- Rapport financier ;
- Rapport du vérificateur externe.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 6^E JOUR DE JUIN 2024

La greffière,
Mélanie Poirier